L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 25 JANVIER 1880. 53me Année

DUFOUR & LIBERT,
Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS,
DIMANCHE, 25 JANVIER 1880.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

VENTES A L'ENCAN DE DEMAIN LUNDI

Par Stern & Co., dans [illegible] 3 vaches, bœufs, veaux, etc.

Par Nash & Hodgins, au No 56 Rue St Charles, montres et argent.

Nous voyons dans quantité de propriétés de ville, campagne, et maisons de résidence, affiches de bonnes, dont plusieurs comme devant avoir lieu à la Bourse d'encan St-Charles, samedi prochain et les semaines suivantes pendant le mois de Février pour le compte de successions et autres intérêts par le ministère de C. E. Girardey. Nous appelons par ces mots l'attention de nos lecteurs. Elles sont fort avantageuses et sérieuses comme placements. Voyez les annonces spécifiques pour les conditions et tous autres renseignements.

LE RAPPORT DE M. LUSHER.

La langue française en Louisiane.

L'estimable surintendant de l'instruction publique, M. Robert M. Lusher, a tenu à remplir jusqu'au bout son mandat avec le zèle consciencieux qu'il n'a ce-sé d'apporter dans l'exercice de ses fonctions. Son rapport à la législature est élaboré avec le plus grand soin, il témoigne du profond intérêt que M. Lusher a toujours accordé aux choses de l'enseignement, et d'un sentiment strict de l'équité.

Sans rien négliger de ce qui concerne l'instruction publique dans les paroisses, il accorde à la question des écoles à la Nouvelle-Orléans la part qui lui est légitimement due. Voici en quels termes, il fait ressortir l'importance de l'éducation dans la métropole.

Dans notre république américaine, prévant la règle que la principale ville d'un Etat—lorsqu'il est admis que cette ville est une métropole, comme Boston, New York, Philadelphie, Cincinnati, Baltimore, Chicago, Richmond, Charleston, Mobile, St-Louis ou la Nouvelle-Orléans — constitue un centre intellectuel, d'où rayonne une influence bienfaisante, agissant, à un degré plus ou moins puissant, sur chaque partie de l'Etat. Dans l'antiquité une règle différente prévalait. Athènes était l'Attique. Sparte était Lacédémone. Rome était l'Italie. Babylone était l'Assyrie. Chaque grande cité des temps anciens était égoïste parce qu'elle était sans frein. Elle exigeait tout, parce qu'elle avait le pouvoir de tout absorber. Elle était l'incarnation de l'esprit de l'époque, qui abandonnait à l'Ignorance et à la barbarie tous ceux qui se réalignaient à vivre hors de ses murs.

Sous ces les rapports, le principe américain—et c'est aussi l'idée moderne — est plus élevé et plus noble. Chez nous, une grande ville sert de modèle aux bourgs, aux villages et aux hameaux d'un Etat. Comme "une cité placée sur le sommet d'une colline élevée", tous ceux qui sont dans ses limites sont exposés à la vue de ceux qui sont en bas. Si elle a une magistrature honnête, ses tribunaux deviennent aussi pour ceux qui ont les yeux fixés sur elle, des Temples de Justice. Si ses écoles sont ouvertes, la plus grande partie de l'année, et que les professeurs y soient compétents et zélés, chaque classe devient aussi pour ceux du dehors, un tabernacle d'éducation, et autour de ce tabernacle viendront se grouper des immigrants économes et industrieux, dont le travail manuel produira des revenus à la ville; et l'accroissement de prospérité qui en résultera pour la ville, augmentera en même temps les revenus d'école pour les campagnes—et elle sera ainsi le distributeur des bienfaits de l'éducation sur toute la surface de l'Etat.

M. Lusher conclut à la nécessité pour la législature de mettre la métropole en état de tenir ses écoles ouvertes pendant dix mois de l'année. Il expose d'une façon claire les embarras du bureau d'écolage de la ville et il indique les moyens d'y remédier. Le principal de ces moyens est une répartition équitable des fonds d'école, proportionnellement au nombre des enfants. C'était la règle qui devait être appliquée d'après la loi de 1874, mais la loi de 1877 a exclu la Nouvelle-Orléans—fort injustement—de l'application de cette règle.

Le temps nous manque pour analyser le rapport de M. Lusher qui prend la Constitution pour point de départ et qui suggère des bases pour la nouvelle législation. Son argumentation ne saurait manquer de frapper nos législateurs. Nous appellerons spécialement leur attention sur la nécessité de pourvoir au recouvrement de la taxe personnelle (*poll tax*), et, à ce sujet, nous rappellerons une suggestion faite par nous et qui serait le moyen le plus efficace d'assurer le paiement de la cote personnelle.

L'art. 188 de la Constitution s'oppose à ce qu'on exige le reçu de la taxe comme condition à l'exercice du droit de suffrage, mais aucune disposition constitutionnelle n'interdit d'exiger comme condition à l'admission ou au maintien des enfants dans les écoles publiques, le preuve que le père de ces enfants a acquitté la taxe personnelle, dont le produit tout entier est affecté au budget de l'instruction publique. Un délai de trois mois pourait être accordé pour présenter le reçu.

Quel que soit le moyen employé, il est indispensable d'assurer la rentrée de cet impôt qui est un des plus équitables, puisqu'il n'est qu'un bien faible équivalent de l'instruction gratuite accordée par l'Etat à tous les enfants. La limitation de la taxe a réduit forcément le budget de l'instruction publique et, comme le dit M. Lusher, la taxe personnelle est le seul moyen licite de grossir ce budget. Si chaque habitant de l'Etat est obligé de payer cet impôt, que le gouvernement propose de fixer à $1,50 par tête, cela produira une somme importante qui sera appliquée toute entière au maintien des écoles publiques.

Nous aurons occasion de revenir sur le rapport de M. Lusher, mais nous ne voulons pas terminer ces premières remarques sans citer le passage qui a trait à la langue française, sauf à revenir aussi sur cette question.

Toutes les branches élémentaires essentielles, prescrites par les règles du Bureau d'Etat de l'Instruction, ont été enseignées dans les Ecoles publiques de l'Etat; les exercices généraux y ont été pratiqués en langue anglaise, comme l'exigent l'ancienne et la nouvelle constitution. Dans certaines parties du sud-ouest de la Louisiane, où la langue française douane, des maîtres adjoints ont aussi, quand cela *était* nécessaire, donné l'instruction aux enfants dans cette langue préférée qui, dans la majorité des familles, est le seul medium de communication entre les parents et les enfants.

Dans ces sections de la Louisiane, il a été, sous la présente administration, considéré comme une mesure de justice et de sagesse, de donner aux enfants des familles parlant le français, une connaissance élémentaire de cette langue qui—étant la langue d'une grande nation et d'une civilisation dominante—est rendue, grâce à l'influence puissante de la parenté et à l'usage journalier qu'en faisaient le père, la mère, les frères et les sœurs, pour ces enfants une langue maternelle, aussi bien que l'anglais parlé autour d'eux.

La nouvelle constitution contient à ce sujet une disposition qui doit assurer l'observation intelligente d'un principe qui ne saurait, pendant plusieurs générations encore, être dévié sans exposer l'Amérique à le tort fait à une classe d'hommes d'une importance, de notre population. Maintenant, le temps a été jugé venu, où l'anglais, langue commerciale et sans la langue française, quelque [illegible] quelle sont encore formulés les sérieux conseils du père—puisse être entièrement ignorée dans nos paroisses franco-américaines. La Louisiane du 19me Siècle mérite au moins les égards du 19me.

Rapport du comité sur la Législature.—M. Charles Parlange, sénateur, a eu l'obligeance de nous remettre un exemplaire de son rapport au Sénat au nom du comité de la législation Constitutionnelle. Le rapport énumère tous les articles de la Constitution qui requièrent un supplément des mesures législatives, et il les divise en trois catégories: 1° ceux qui nécessitent l'adoption de lois à la présente session; 2° les sujets indiqués par la Constitution à l'action législative; 3° les sujets de législation nécessaires pour l'application de dispositions ou de suggestions constitutionnelles.

Nous renverrons le sénateur Parlange de sa gracieuseté.

Chambre syndicale consultative du commerce française. L'assemblée générale de TOUS les membres de cette chambre doit avoir lieu mardi prochain, 27 janvier, au local de l'Union française, rue St-Louis, à neuf heures du soir. L'objet de la séance est d'entendre le rapport du bureau sur les travaux de l'année et de procéder à l'élection du bureau pour l'année courante. Le bureau s'est occupé très activement dans le cours de l'année 1879, de l'établissement d'une ligne de steamers entre la Nouvelle-Orléans et le Hâvre et du rétablissement de la ligne de Marseilles. Plusieurs autres questions importantes doivent attirer l'attention de la Chambre, qui est appelée à exercer une action d'autant plus utile que la Nouvelle-Orléans, en dehors de la Bourse au coton, n'a pas de chambre de commerce siégeant régulièrement, autre que la Chambre française. Il est à désirer que les membres de la Chambre assistent en nombre à cette séance afin d'échanger leurs vues et de prendre part au renouvellement du bureau.

Eau minérale naturelle de Reobach mise en bouteilles aux Reobach Springs, près Hamburg.

QUARTERLY REVIEW.—Le professeur Whitaker nous prie de dire que le publication de la "Southern Quarterly Review," qui a été retardée et interrompue par son état de santé et par d'autres causes malheureuses, sera reprise aussitôt que possible, et les souscripteurs recevront leurs exemplaires. Les matières du prochain numéro sont prêtes; une portion en est déjà entre les mains des compositeurs et il espère pouvoir le publier en avril prochain. Les éditeurs de journaux de Louisville et de St-Louis sont invités à reproduire cette notice.

Nous remercions le major E. A. Burke, Trésorier d'Etat, de l'envoi qu'il nous a fait d'un exemplaire de son rapport à la Législature. Le rapport contient 136 pages et paraît très complet.

Cabinet d'avocat.—Le gouverneur Francis T. Nicholls vient de reprendre l'exercice de sa profession d'avocat et il a établi son cabinet rue Carondelet No 15. Notre ex-gouverneur s'était acquis dans la paroisse où il avait pratiqué le droit depuis son retour de la guerre jusqu'à son élection en novembre 1876, la réputation d'un légiste instruit et d'un avocat appartenant le soin le plus scrupuleux aux affaires qui lui étaient confiées. De son honnêteté nous n'avons pas besoin de parler, elle est proverbiale. Nous espérons donc qu'il retrouvera au barreau de la Nouvelle-Orléans, une position équivalente à celle qu'il avait quitté pour se consacrer à la cause du peuple de la Louisiane.

Escarpins Louis XV, pantoufles Louis XV, bottes blanches, pantoufles blanches, à l'Etoile Rouge.

ACADÉMIE DE MUSIQUE. — Les représentations de Mam'Cre ont été très fructueuses et la dernière a eu lieu devant une salle comble. Mme Joseph Morphy ne s'en va pas, avec Kerry Gow et Mam'Cre, il nous reste pour jouer "Shaun Rhue," autre drame capital de Maurice. Il paraît que ce drame est plein de situations intéressantes, de péripéties, et de coups de théâtre, ce qu'affectionne d'une manière toute particulière le public de l'Académie. Le "Shaun Rhue" sera donné ce soir et il faudra s'attendre à un grand succès.

THEATRE St-CHARLES. — Le grand magicien Macallister, le roi de la prestidigitation, fera son apparition ce soir sur les planches du Vieux Drury. La population de la Nouvelle-Orléans connaît déjà le célèbre professeur qui fait tant de choses merveilleuses et qui donne de si beaux cadeaux. On ne peut résister à l'habileté ni à la libéralité de Mac-Allister, et certainement le Vieux Drury n'aura jamais été plus foulé que ce soir. Retenez vos places.

MUSIQUE.—Nous avons reçu de M. Philip Werlein, éditeur de musique, une polka pour piano avec violon *ad libitum* intitulée "Heel and toe" et arrangée par M. E. Owetha.

Union française.—Nous sommes priés de rappeler aux sociétaires de l'Union française qu'il y aura une assemblée générale extraordinaire aujourd'hui à cinq heures pour s'occuper de la représentation.

"Reobach."

Ne risquez pas de vous moiller les pieds quand vous pouvez acheter, pour 3$ sous, une bonne paire de caoutchoucs, à l'Etoile Rouge.

(Extrait du "Globe Democrat" de St-Louis, 4 janvier 1880.)

Atelier de construction de voitures de chemins de fer à St-Louis.

WESTWARD THE STAR OF EMPIRE TAKES ITS FLIGHT.

Nous avons eu l'occasion de visiter l'usine et les ateliers de "Missouri Car and Foundry Company," et nous avons été étonnés de l'activité extraordinaire qui y règne. On sait que la plupart des compagnies de chemins de fer ont été surprises, en moment où elles n'y attendaient le moins, par le soudaine renaissance et le grand développement des affaires, et que leur matériel roulant a été insuffisant pour transporter l'énorme quantité de marchandises qui leur étaient offertes de tous côtés. Il en résulte une grande demande de gros nouveaux, et pour y répondre la "Missouri Car and Foundry Company" a fait travailler nuit et jour dans ses ateliers et elle a construit de nouvelles voitures avec cette merveilleuse rapidité qui caractérise les entreprises et l'énergie des affaires.

Parmi les ordres reçus par la compagnie nous avons remarqué celui de nombreux chemins comme, AMES CUTER & BURCH, inscrits dans les livres pour 100 voitures pour l'équipement d'un nouveau chemin de fer dans cette ville. Il en résulte une grande demande de gros nouveaux, et pour y répondre la "Missouri Car and Foundry Company" a fait travailler nuit et jour dans ses ateliers et elle a construit de nouvelles voitures avec cette merveilleuse rapidité qui caractérise les entreprises et l'énergie des affaires.

MM. Ambeger et Bench assurent que leurs nouveaux ont transportures leur célèbre bière dans les villes de l'Est et de l'Ouest sans changement de température; que la bière sera délivrée à New-York et à Boston dans la même état de fraîcheur qu'à la sortie des vastes de la brasserie; et enfin, que sauvée aux contremaîtres dans ces villes bénéficiaires ainsi aux le même service et la même délicatesse qu'ont eu le dépositaire de Fay Front, le rendez-vous populaire des amateurs de la boisson favorite des Allemands et le célèbre quartier général de la Brasserie Ambeger. Entre un bon point en faveur de l'industrie et de l'énergie manufacturière de St. Louis.

Eau minérale naturelle de Reobach fournie à la famille royale d'Angleterre.

MONROE, La., 27 juillet 1877.

Dr. W. L. Jurgielewicz:

Cher monsieur—Avez ce pli vous trouverez un ordre de poste pour une bouteille de vapeur pour vous remettre. Vous vous rappelez, cette bouteille, le pourquoi qui dans ménage de ce bien-être qui était gâtée dans une cour de dix ans et à la suite de consultation de qui votre [illegible] ont envoyé en Californie. Je l'ai toujours conservée depuis que je ne cessé trouvé un quelque avec les [illegible] de [illegible] Un [illegible] chez de la maison pour laquelle j'ai été [illegible] depuis, à un changement depuis environ deux ans. Je vous remercie de votre bonté et de votre bienveillance. Votre [illegible] [illegible] votre [illegible] C'est pour lui que j'ai [illegible] la remède. Je n'ai jamais été troublé [illegible] pour que [illegible] et pris une bouteille.

WM. SMITH.

Eau minérale naturelle de Reobach fournie à la famille royale de Prusse.

[illegible]

[illegible]

[illegible] Dimanche, 25 courant, au [illegible] de la société, le républicain [illegible] qui manquait dans l'exécution [illegible]

Bouquets pour la Grande année, il est [illegible] de [illegible] Hôtel Wheatley pour les [illegible] Il [illegible] les salles, [illegible] et le [illegible] [illegible] d'un [illegible] [illegible] 25 cents [illegible]

MARIE, dimanche, 17 janvier 1880, à l'Eglise des Jésuites, par le Rev. Père Hubert, M. OSCAR UTES à Mlle M. ALEXANDRINE SOLIER, fille de J. B. Solier,—très deux de cette ville.

Pas de cartes.

Les journaux de St-Louis et de Chicago voudront bien reproduire cet avis.

Mlle-Orléans, 24 janvier 1880.

Monsieur l'Editeur de l'Abeille,

Nous vous prions de rectifier une erreur de votre journal en date du 20 courant au sujet de l'élection de M. Fellas qui n'a eu qu'une voix de majorité sur son compétiteur M. John Sites, en lieu de l'unanimité. Nous [illegible] cette élection:

Président, E. Kimbly. Vice-pés. A. Gérodin
Serg.-Sergent S. Grandchamp J. Pujarvin
1er serg. L. Gruber. [illegible] M. [illegible]
2me serg. F. Humbert-Bess F. Collins
4me serg. J. Cossaux.

Artilleurs.

Obs. Godin. Vic. Castellanos
J. Dugas. [illegible] Fuche.
[illegible] Ed Gamelin.
35 jany—1 f

Marché Privé.

TOUS les BOUCHERS de cette paroisse, dont le nommé de Marché privé est compris dans ces listes mentionnées par la loi, sont priés d'assister au meeting qui aura lieu DEMAIN, le 25 janvier 1880, au centre des rues Bourbon et Conti, chez Mr. PAUL ROQUE. 22 jan—1t.

Sociedad Union Espanola de Beneficencia Mutua.

Les officiers y mémbres que composent cette société en certaines sommes, et Dimanche 25, à la date de la vente, en el local de costumbre, ancien No. Olivier, 1 de Bourbon, entre Conti y Bienville, en el Doctor Terán Aniversario de la Union. Segundo aya la mayor asistencia y puntualidad.

En Presidencia

Reunieron bajo la direccion del gran marshal Don G. Frank. Los siguientes dulces: de la calle Bienville, Don Olendo auto Bagatelle, á Amor, á Campo Blanco, á Lova, á Bienville, á Bienville, á Bienville, á Rampart, á Dauphin, á Chartres, á Burbon, á Conti, á Chartres, á Burbon, á Conti, á Chartres, á Burbon, á Conti